

Nomenclature des comparaisons enregistrées dans la KCDB

Lors de son enregistrement dans la KCDB, chaque comparaison clé ou supplémentaire est identifiée par une référence alphanumérique unique.

La première partie de cette référence identifie la comparaison. Une seconde partie peut être ajoutée afin d'identifier des sous-groupes d'une comparaison particulière (voir ci-dessous).

- Tout d'abord, l'organisme responsable de la comparaison, qui peut être :
 - un Comité consultatif '**CC**',
 - le BIPM '**BIPM.**',
 - une organisation régionale de métrologie désignée par son sigle '**AFRIMETS.**' '**APMP.**', '**COOMET.**', '**EURAMET.**', '**SIM.**'On ajoute un point '.' au sigle BIPM ou à celui de l'organisation régionale de métrologie par souci de lisibilité.
- On précise ensuite le domaine de mesure concerné, en suivant le même principe que pour les sigles des Comités consultatifs :
 - '**AUV**', pour acoustique, ultrasons et vibrations,
 - '**QM**', pour quantité de matière,
 - '**EM**', pour électricité et magnétisme,
 - '**RI**', pour rayonnements ionisants,
 - '**L**', pour longueurs,
 - '**M**', pour masse et grandeurs apparentées,
 - '**PR**', pour photométrie et radiométrie,
 - '**T**', pour thermométrie,
 - '**TF**', pour temps et fréquence.
- La troisième partie de la dénomination ne figure que lorsque la comparaison a été choisie spécifiquement par un groupe de travail d'un Comité consultatif. On écrit alors une partie ou la totalité du sigle de ce groupe de travail, précédé d'un point, par exemple :
 - '**.RF**' pour le Groupe de travail pour les grandeurs aux radiofréquences du CCEM,
 - '**.M**' pour le Groupe de travail sur les étalons de masse du CCM,
 - '**.P**' pour le Groupe de travail sur les pressions du CCM,
 - '**.F**' pour le Groupe de travail sur la force du CCM,
 - '**.D**' pour le Groupe de travail sur la masse volumique du CCM,
 - '**.H**' pour le Groupe de travail sur la dureté du CCM.Le même principe s'applique aux trois sections du CCRI (sans le point) :
 - '**(I)**' pour la Section I,
 - '**(II)**' pour la Section II,
 - '**(III)**' pour la Section III,et aussi au CCAUV :
 - '**.A**' pour Acoustique,
 - '**.U**' pour Ultrasons,
 - '**.V**' pour Vibrations,
 - '**.W**' pour Eau.
- En quatrième position figure un trait d'union '-'.
- En cinquième, une lettre majuscule : '**K**' pour 'clé', '**S**' pour 'supplémentaire'.
- En sixième position vient un nombre, en général par ordre croissant '**1**', '**2**', '**3**', etc.

La seconde partie de la nomenclature est facultative, mais elle est utile pour distinguer des sous-groupes d'une comparaison particulière. Elle peut se présenter sous toute forme, mais doit toujours être précédée par un point '.'. La plupart du temps elle prend la forme suivante :

- '.a', '.b', '.c' pour désigner des sous-comparaisons, correspondant à différents domaines de mesure de la même grandeur,
- '.Xy- $\alpha\beta\gamma$ ', qui apparaît dans le domaine des rayonnements ionisants, pour identifier la mesure d'un radionucléide particulier $^{\alpha\beta\gamma}\text{Xy}$,
- '.1', '.2', '.3' pour désigner les comparaisons bilatérales subséquentes à une comparaison clé,
- l'année pendant laquelle la comparaison a été enregistrée dans la KCDB.

La seconde partie de l'identifiant peut aussi être construit en empilant un certain nombre d'informations, par exemple '.a.1.2010'. Des points '.' sont alors utilisés comme séparateurs.

Deux ou plusieurs comparaisons correspondant à la même description, mais conduites sur deux intervalles de temps différents, doivent avoir des identifiants différents. Normalement, ces comparaisons sont identifiées avec des nombres différents, dans quel cas, la seconde partie peut être gardée identique. Cependant, il est aussi possible de garder le même nombre, ce qui implique nécessairement de modifier la seconde partie.